



Antenne Régionale des A.N.E de Tambacounda



PLAIDOYER

sur le fonds social minier



Mohamadou Lamine DIAWARA

INTRODUCTION

A l'issue des phases de programmation du 9^{me} FED, l'UE et le Gouvernement du Sénégal ont accepté d'initier un projet d'accompagnement spécifique des acteurs non étatiques dans le cadre plus vaste d'un Programme d'appui à la Bonne Gouvernance suivant les recommandations des Accords de Cotonou d'une part et sur la base d'autre part, de la reconnaissance de la société civile comme étant un des deux piliers d'un partenariat indispensable au développement économique et social du pays. (Une administration compétente et consciente de ses responsabilités étant le deuxième pilier).

Il est attendu de manière générale des acteurs non étatiques une plus grande et meilleure implication dans la définition des politiques et stratégies de coopération ainsi que leur participation active dans la mise en œuvre et le suivi des projets et programmes de coopération.

Dans le même sens, avec l'émergence des antennes régionales, la PF a voulu prendre en charge les préoccupations spécifiques locales et a mené un large processus de consultation qui a permis d'articuler les priorités régionales (il s'agit des 11 régions avant le dernier redécoupage administratif). Cette étude s'articule aux points suivants :

- Le contexte
- Le diagnostic
- La planification et la mise en œuvre du plaidoyer
- Les difficultés rencontrées et les enseignements tirés
- Conclusion, recommandations, perspectives

1. Contexte

Cette mission a été commanditée par l'UGP dans le cadre des activités déroulées par les ANE en vue de renforcer leur capacité. Suite à une série d'activités dont la formation sur la gestion du cycle de projet, le leadership, l'ERO pour le renforcement des capacités...il s'agit pour clôturer le programme de mettre le focus sur le plaidoyer qui est une activité de tous les jours des ANE été la capitalisation des acquis afin de rendre les ANE plus performante.

Le thème choisi au niveau de la région de Tambacounda a trait à la gestion du fonds social minier qui trouve toute sa pertinence en ce qu'il permet aux sociétés minières de prendre en charge certains investissements sociaux de base et participe par la même occasion à la réalisation des OMD et la DSRP dans sa contribution à lutte contre la pauvreté.

1.1. Objectif

Renforcer la participation des A.N.E au dialogue politique, social, économique et culturel, à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques et stratégies de développement par la mobilisation et la systématisation des contributions techniques des membres au niveau local.

1.2 METHODOLOGIE

Approche méthodologique globale

La méthodologie utilisée pour l'élaboration de ce Plaidoyer est basée sur une démarche participative avec la collaboration des acteurs non étatiques dans la formulation du thème de plaidoyer, et de l'élaboration du plan d'action.

Le processus d'élaboration du plaidoyer s'est essentiellement basé sur :

la revue documentaire:

Il s'agit de capitaliser les données disponibles dans les outils de planification (**PLD, PAI et le programme social minier**), au niveau des services de l'ETAT, des ONG et des sociétés minières. Cette phase a permis d'identifier tous les problèmes et de faire l'état des lieux du niveau d'exécution du fonds social minier.

la collecte de données complémentaires :

Elle s'est faite à travers les rencontres des autorités administratives déconcentrées (service régional des mines), des responsables des ONGs (La « Lumière » et KEO) et l'entretien avec le responsable de la gestion du fonds social de EROMINE. Ces rencontres nous ont permis de connaître les véritables enjeux du fonds social minier et de cerner les contours du problème.

Outils utilisés

- La grille d'évaluation du thème de plaidoyer
- Rencontre avec les décideurs
- La grille de l'analyse des parties prenantes
- Le tableau des messages clé

2 DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

2.1 Présentation sommaire de la région

La région de Kédougou est située à l'extrême sud-est du Sénégal. Elle est limitée au Nord par la région de Tambacounda, au sud par la République de Guinée, à l'Est par la République de Mali et à l'Ouest par les régions de Tambacounda et Kolda. Elle couvre une superficie de 16.896 Km² et représente 1/8 du territoire national. Au plan administratif, la région est divisée en 3 départements Kédougou, Saraya et Salémata ; 6 arrondissements.

Le secteur minier connaît aujourd'hui une expansion remarquable par la mobilisation importante de capitaux dans la recherche et l'exploitation semi industrielle et industrielle dans la région de Kédougou. Ces efforts sont marqués par la présence d'un certain nombre de multinationales et de compagnies et/ou sociétés juniors sénégalaises.

Malgré le dynamisme de ce secteur, on note encore une faible prise en charge de la demande sociale dans les zones d'exploitation bien qu'on ait pu noter des interventions faibles de l'Etat et de ses partenaires. En effet, on constate :

- L'insuffisance de l'accès des populations aux services sociaux de base, comme l'éducation, la santé, l'emploi, l'eau potable et l'électrification rurale.
- l'insuffisance des revenus des populations,

- la faible prise en charge des besoins des femmes en terme d'équipements pour l'allègement des travaux, de renforcements des capacités
- l'analphabétisme et l'ignorance,
- la sous information des populations,
- la faiblesse des productions agricoles très peu diversifiées malgré l'importance des potentialités et des ressources,
- l'enclavement encore très important qui limite la mise en valeur des ressources et potentialités variées.

La faiblesse des capacités techniques et financières des collectivités locales et leurs difficultés de mobilisation des fonds entravent la bonne exécution des lignes d'actions identifiées dans les documents de planification locaux.

Face à ces contraintes, l'Etat a négocié, sur la base d'une convention avec les sociétés minières un fonds social pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Pour sa mise en œuvre, sur les instructions du Ministre chargé des mines, un comité a été mis en place sous la Présidence du Gouverneur de la région de Tambacounda pour l'élaboration d'un document de planification appelé Programme Social Minier.

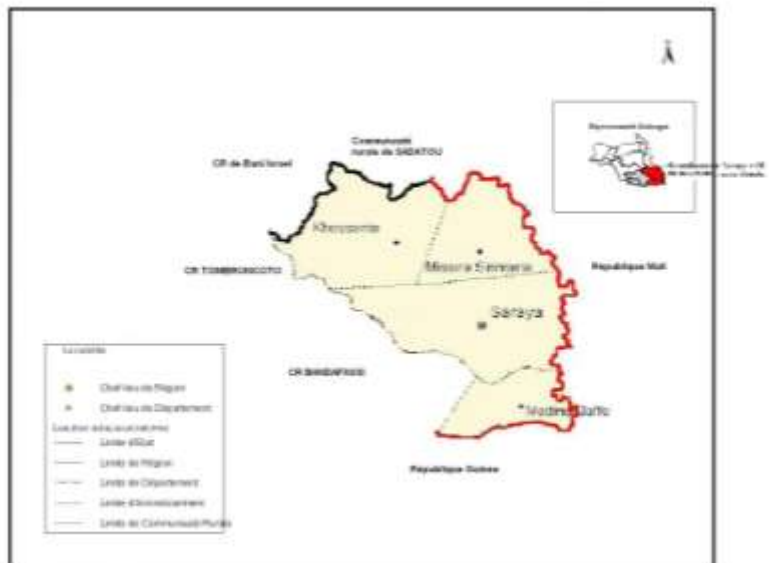
L'élaboration de ce programme s'inscrit dans une optique de respect des principes de bonne gouvernance et d'un souci de meilleure orientation du fonds.

Il va permettre :

1. un meilleur maillage de l'exécution du fonds social sur toute la zone concernée,
2. une identification effective des véritables problèmes des populations,
3. une prise en compte des besoins spécifiques et prioritaires de toutes les couches sociales

La zone d'étude est située dans la région de Kédougou. Elle couvre toutes les communautés rurales de l'arrondissement de Saraya plus celle de Médina Baffé dans l'Arrondissement de Fongolimbi. La zone s'étend sur une superficie de 7.803,2 km² et comprend 132 établissements humains (78 villages et 54 hameaux). Elle est limitée à l'Est par la République du Mali, à l'Ouest par l'arrondissement de Bandafassi, au Nord par les CR de Sadatou et de Bani Israël (département de Bakel) et au Sud par la République de Guinée Conakry.

La région possède d'importantes ressources minières dont certaines sont en cours d'exploitation. Les travaux de prospections minières et de cartographie géologique effectués ont permis de mettre en évidence les différents indices de minerais métalliques et non métalliques suivants : Nickel, Platine, Chrome, Argent, Etain, Diamant, Cuivre, Uranium, Manganèse, Phosphates, Wolfram, Colombite, Tantale, Molybdénite, Argiles Industrielles, Barytine, Pierres Ornementales et les Matériaux de Construction.



La population de la zone d'exploitation aurifère est évaluée à 30.937 habitants (RGPH 2002) pour une superficie de 7803,2 km² ; soit une densité de 3,9 habitants au km² (très faible par rapport à la densité régionale qui est de 12 habitants au km² et la densité nationale 35 habitants au km²).

Le relief de la zone, est constitué d'un paysage de plateaux et de collines qui commande la répartition des sols. La typologie des sols dans la zone fait ressortir : des sols ferrugineux tropicaux peu ou pas lessivés (les caractères pédologiques varient en fonction de la roche mère et des conditions topographiques), des sols argilo -sableux (aptés à la culture d'arachide, de mil, de maïs, de coton etc.), des sols argilo - latéritiques.

La typologie des sols fait ressortir une prédominance des sols ferrugineux tropicaux peu ou pas lessivés dont les caractéristiques pédologiques varient en fonction de la roche mère et des conditions topographiques.

Les terres cultivables de la zone subissent une forte dégradation liée d'une part au ravinement (conséquence de la dégradation du couvert végétal) et d'autre part à la faible perméabilité des sols qui favorise le ruissellement. Cette érosion hydrique se manifeste par un amoncellement des particules fertiles des sols dans les zones encaissées.

Le principal cours d'eau est la Falémé qui est un affluent du fleuve Sénégal. Elle sert de source d'approvisionnement en eau d'un grand nombre de villages. La zone compte également de nombreux marigots et mares généralement saisonniers. Toute cette zone est aurifère et les populations s'adonnent à l'exploitation artisanale (orpaillage)

Les eaux souterraines sont constituées des nappes alimentées par les eaux de ruissellement à travers les fissures des roches et leur captage n'est possible que par forage. Il est difficile de trouver l'eau potable car les nappes sont souvent polluées par la présence des minerais.

Le déficit pluviométrique de ces dernières décennies et le caractère peu perméable des sols ont contribué à une baisse du niveau des eaux souterraines et parfois des eaux de surface.

La végétation, très dense, est de type savane arborée composée de multiples espèces végétales propices à l'exploitation des produits de cueillette. Il faut noter à cet effet que tout l'Arrondissement de Saraya est couverte par la Zone d'Intérêt Cynégétique (ZIC) qui est contiguë au Parc National du Niokolo Koba. Pendant la saison des pluies, diverses espèces herbacées viennent s'ajouter à cette composition arborée et offrent un surplus de fourrage au bétail.

Il faut surtout noter que l'exploitation des mines est entrain de dégrader sérieusement l'environnement. Ces différentes formations végétales sont utilisées pour satisfaire les besoins en bois de chauffe, en bois d'œuvre, en bois de construction mais aussi pour la pharmacopée et l'alimentation.

Cependant la fréquence des feux de brousse et la baisse progressive de la pluviométrie les ont fortement dégradées. Malgré la réglementation de la chasse, le braconnage est pratiqué à grande échelle. Il menace à terme la préservation des richesses fauniques.

2.2 Analyse du problème

Identification des problèmes

Les différents problèmes rencontrés dans la zone se résument comme suit :

- Dégradation de l'environnement du fait de plusieurs facteurs dont l'exploitation des mines.

- La non information des populations sur l'utilisation du fonds social minier
- La gestion du fonds social minier par les sociétés malgré les propositions pertinentes des acteurs de la société civile.

Priorisation

- Le fait de ne pas confier aux collectivités locales avec la participation des populations la gestion du fonds social minier.

Analyse du problème central

Le fonds social minier est vraiment une grande avancée dans la négociation que l'Etat sénégalais a faite avec les sociétés minières tant au niveau de la sous région qu'au niveau même de l'Afrique. Cependant, confier sa gestion aux sociétés minières et écarter les collectivités locales et les populations ont enlevé toute son importance des acquis obtenus. Et cela a fait naître un sentiment de frustration chez les élus et les populations surtout que ceux-ci ont fait à l'époque des propositions pertinentes à l'Etat en demandant à celui-ci de confier la gestion des dits fonds aux collectivités locales regroupées en GIG (groupement d'intérêt communautaire) ce qui renforcerait la décentralisation tout en l'enrichissant.

L'Etat a fait fi de tout cela. Le manque de communication entre les actions entreprises par l'Etat et les sociétés pour le bénéfice des populations aidant, un climat de suspicion nacquit et créa la confusion autour du problème. À telle enseigne que disposer de la vraie information devient difficile, d'où la nécessité d'une véritable documentation pour le sujet.

Choix du thème de plaidoyer sur la base de la matrice

Lors de la séance de préparation du plaidoyer, la grille d'évaluation a été utilisée pour apprécier la pertinence du thème choisi. A la suite d'évaluation avec la participation de tous les acteurs présents, il est ressorti la pertinence du thème.

CRITERES	POIDS 1 - 3 - 5	OBSERVATIONS
Contribution relative de la politique au problème	3	
Impact possible sur un grand nombre de personnes	5	
Chances de réussite	3	
Potentiel de travailler dans des coalitions	5	
Risques potentiels	5	
Potentiel de votre organisation pour plaider effectivement sur le thème	5	
	26/ 30	

2.3 GRILLE D'ANALYSE

Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions
La non implication des collectivités locales, des populations et des ANE dans la gestion du fonds social minier	Manque d'organisation des Collectivités locales, des populations et des ANE dans la gestion du fonds social minier	Frustration des populations	Confier la gestion du fonds social minier aux collectivités locales
Sous-problème 1 Absence de GIC	Inorganisation des CL	Non participation à la gestion des fonds	Mettre en place un GIC
Sous-problème 2 Absence des cadres de concertation	Inorganisation des populations	Non association des populations à la gestion des fonds Manque de communication Augmentation de la tension sociale	Mettre sur pied des cadres de concertations

Analyse du thème et des politiques

Le thème du plaidoyer nous a permis de dégager l'analyse suivante qui découle de l'exploitation des documents officiels, des propositions des organisations de la société civile et de nos différents rencontres avec les responsables administratifs de l'Etat et des sociétés minières.

Grille d'analyse

a) Procédure suivie par l'Etat

Des rencontres ont été organisées par l'Etat pour déterminer le mode de gestion de ce fonds. A cet effet, les populations, les CL, les associations, les ONG ont été convié pour donner leur proposition.

- Les membres de la société civile ont proposé le mode de gestion des fonds par la création de GIC qui va dans le sens de l'approfondissement de la décentralisation.
- La « lumière et les ANE se sont organisés pour proposer l'appui budgétaire aux collectivités locales. Le mémorandum fut remis au ministère qui l'a jugé pertinent.

b) Décision de l'Etat

Pour le choix des propositions qui lui ont été soumises l'Etat a préféré donner aux sociétés minières la gestion du fonds social minier. Pour l'application de cette décision il a signé des

conventions avec les sociétés dans lesquelles, il leur soumet certaines obligations pour dégager un montant afin de financer les investissements sociaux.

Ex : Voir document en annexe pour le type de protocole

DOCUMENTS EXISTANTS

- Textes et documents officiels existants

La forte influence de la société a fait prendre à l'Etat un code minier qui reconnaît la nécessité de la part des sociétés de participer au développement par un fonds social minier.

- Code minier qui prend en compte un fonds social minier :

Le Sénégal s'est doté d'un code qui modifie la loi n°88-06 du 26 août 1988 qui depuis son adoption n'a pas été amendée. Pour s'adapter à l'environnement international marqué par de profondes mutations et une compétition de plus en plus marquée entre pays miniers émergents qui a fortement influé sur les législations minières. Dans ce contexte le Sénégal pour se rendre plus completif dans le secteur minier, propose une politique minière simple, claire et transparente, sous tendue par une législation conçue dans un souci d'allégement des procédures administratives et de sécurisation des investisseurs. Dans l'exposé des motifs de la dite loi il est dit :

- dans le but de faire bénéficier les collectivités locales des retombées financières de l'exploitation des ressources du sous sol, il est prévu la création d'un fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales.
- afin de renforcer les dispositions sur la gestion de l'environnement et la réhabilitation des mines et carrières, les titulaires de titres ou d'autorisation d'exploitation sont tenus d'ouvrir un compte fiduciaire dans une banque commerciale au Sénégal, destiné à la constitution d'un fonds de restauration des sites miniers

Ainsi, le Sénégal vient par cette loi instituer un fonds social destiné aux collectivités locales situées dans les zones d'exploitation des mines.

- Programme social minier

Après la promulgation de la loi, l'Etat pour être logique avec lui-même a mis sur pied un document appelé programme social minier

Dans la justification de ce fonds, les rédacteurs donnent les raisons suivantes :

« Le secteur minier connaît aujourd'hui une expansion remarquable par la mobilisation importante de capitaux dans la recherche et l'exploitation semi industrielle et industrielle dans la région de Tambacounda département de Kédougou. Ces efforts sont marqués par la présence d'un certain nombre de multinationales et de compagnies et/ou sociétés juniors sénégalaises.

Malgré le dynamisme de ce secteur, on note encore une faible prise en charge de la demande sociale dans les zones d'exploitation bien qu'on ait pu noter des interventions faibles de l'Etat et de ses partenaires.

La faiblesse des capacités techniques et financières des collectivités locales et leurs difficultés de mobilisation des fonds entravent la bonne exécution des lignes d'actions identifiées dans les documents de planification locaux.

Face à ces contraintes, l'Etat a négocié, sur la base d'une convention avec les sociétés minières un fonds social pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

La démarche s'est fondée sur trois principes qui sont :

- la participation et la concertation avec tous les acteurs (CL, Populations locales, Services déconcentrés, sociétés minières, ONG) ;
- l'appropriation du Programme social par les partenaires et surtout par les populations,
- le partenariat avec les acteurs impliqués dans l'activité minière.

Le processus d'élaboration du Programme social est essentiellement basé sur :

- la revue documentaire:

Il s'agit de capitaliser les données disponibles dans les outils de planification (**PLD, PAI et rapports techniques**), au niveau des services de l'Etat, des collectivités locales, de l'Agence Régionale de Développement, des partenaires au développement, des ONG et des sociétés minières. Cette phase a permis d'identifier tous les problèmes socioéconomiques relatifs à cette zone et dresser des guides d'entretien.

- la collecte de données complémentaires :

L'organisation des ateliers de diagnostic participatif qui se sont déroulés du 14 au 19 août 2007 au niveau des communautés rurales, a regroupé tous les segments de la population (élus locaux, chefs de village, présidentes de groupement de femmes, présidents des associations de jeunes, etc.). Ces ateliers ont permis de restituer et de valider les problèmes identifiés lors de la phase de recherche documentaire et en procédant à leur analyse (causes, conséquences, identification des solutions) de déterminer une échelle de priorités.

- l'exploitation et l'analyse des données

Cette phase a permis d'identifier quatre grands axes :

- Développement d'infrastructures et équipements sociaux de base ;
 - Sensibilisation des acteurs locaux et renforcement de leurs capacités;
 - Valorisation des ressources et potentialités (agriculture, élevage, foresterie, etc.) et développement des activités génératrices de revenus;
 - Désenclavement de la zone
- l'élaboration du document

La programmation des investissements et la budgétisation se présentent comme suit dans ce document :

Programmation des investissements

ACTIONS	CR Khossanto	CR Médina Baffé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	Kedougou
Réhabiliter les cases de santé et maternité	Bambraya, Madina Sabodalla Brassan, Mamakhono, Sounkoukolon, Dindifa, Makhana	Missirah Dantila, Sekhoto, Wamba, Khoulouya	Dalloto, Wanssangara,		
Construire et équiper postes et cases de santé		Samékouta, Dindiary, Moulouga Noumoufoukha, Guémédjé	(équipement) Missirah Sirimana, Ilimalo, Sambramboubou, Daloto, Sekhoto, Faranding, Wassangran		
Construire logement ICP		Saroudia			
Augmenter la capacité du PS de Khossanto (salle d'hospitalisation)	Khossanto				
Former ASC, matrones et nutritionnistes	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	Kedougou
Doter une ambulance au Poste de santé de Khossanto	Khossanto				
Doter de véhicules Pick Up pour les stratégies avancées	Saraya				Kédougou

ACTIONS	CR Khossanto	CR Médina Baffé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	Kedougou
Doter les structures sanitaires en moustiquaires imprégnées et en préservatifs	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Appuyer les campagnes annuelles de vaccination	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	Kédougou
Construire de blocs sanitaires et administratifs	Madina Sabodala ; Bransan	Sountoukolong		Bounsankhoba	
Equiper salles de classe	Mamakhono ; Madina Sabodala ; Sountoukolong ; Bambaraya ; Madina Bransan , Khossanto ; Léfakho; Niamaya, Diakhaling	Bakho,	Sambrambougou, Bokholy, Bountoun, Ilimalo, Missirah Sirimana, Bokhody	Barabiry Bembou Fodé Binéa Pondala Sanala, Dalafing, Satadougou Samékhoto Fodé Binéa	Lycée technique de Kédougou
Construire mur de clôture				Saraya	
Doter en fournitures scolaires	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Louer un appartement pour les étudiants de Kédougou à l'UCAD					Kédougou
Doter 10 ordinateurs au lycée technique					Kédougou
Redynamiser les centres d'alphabétisation dans la	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	

ACTIONS	CR Khossanto	CR Médina Baffé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	Kedougou
zone					
Réfectionner et équiper le CETF					Kédougou
Réaliser des forages/adduction d'eau/château d'eau	Berola, Madina Berola, Lefakho, Kobokoto, Keniekeniebanding, Diegoune, Makhana, Sountoukolong, Diakhaling Dialakhotoba, Khossanto, Mamakhono, Niamaya, Faloumbou, Sabodala, Bransan, Madiana Bransan	Guémédjé, Médina Baffé, Saroudia, wamba, Tameguadia, Dindiary, Missirah Dantilla, Samékouta Dantila	Missirah Sirimana	Massa Massa Baraberi, Bembou, Dalafing, Garéboréya, Kolia, Satadougou, Lingaya, sansamba, Kondokhou, Moussala-Mahinamine,	Kédougou
Réhabiliter les forages	Bambaraya	Guémédjé, Médina Baffé, Saroudia,		Nafadji 1, Nafadji 2	
Construire des cases foyers pour femmes et pour jeunes	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Aménager des aires de jeux	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Doter en équipements d'allègement des travaux des femmes (moulins, broyeur à pâte d'arachide, etc.)	Khossanto-Madina-Bérola-Lefakho-Diakhaling-Diégoûne- Dindifa, Sabodala, Makhana, Falombou, - Bransan - Bambraya-	CR Medina Bafé	Sekhoto, Ilimalo, Moussala – Balakonko, Missira Siramana, Dalaba,	Saraya Bembou, Nafadji Sanela, Bembou Bambadji Faraba, Diakha-Madina Dalafing, Baïtilaye,	

ACTIONS	CR Khossanto	CR Médina Baffé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	Kedougou
		CR Medina Bafé	Sekhoto, Ilimalo, Moussala – Balakonko, Missira Sirimana, Dalaba,	Saraya Bembou, Nafadji Sanela, Bembou Bambadji Faraba, Diakha- Madina Dalafing, Baïtilaye,	
Alimenter en électricité les chefs lieux de communautés rurales	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Installer des panneaux solaires	Médina Brassan, Médina Boréla, Médina Sabodalla, Mamakhono	Guemedjié, Wamba	Sambrambougou, Wansangaran	Bembou, Kondokhou, , Baïtilaye, Bounsankhoba, Diakha Madina,	
Sensibiliser sur les impacts négatifs des activités minières	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Former aux techniques agro sylvo pastorales	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Former des auxiliaires d'élevage en techniques vétérinaires	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Former des matrones et A.S.C en technique de	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	

ACTIONS	CR Khossanto	CR Médina Baffé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	Kedougou
soins primaires					
Former des nutritionnistes:	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	Kédougou
Former les leaders des GPF en technique de transformation	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Former en gestion organisationnelle des femmes	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Former des jeunes en dynamique organisationnelle	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Former aux techniques maraîchères	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Appuyer en petits matériels agricoles	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Appuyer en intrants agricoles	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Créer des bassins de rétention	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Mettre en place de puits	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	

ACTIONS	CR Khossanto	CR Médina Baffé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	Kedougou
maraîchers					
Aménager des mini barrages	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Aménager des terres	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Mettre en place des lignes de crédit	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Réhabiliter des pistes et des routes	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Construire des pistes	CR khossanto	CR Medina Bafé	CR Missirah Sirimana	CR Saraya	
Renforcement de capacité du lycée minier de Kédougou					Kédougou
Mise en œuvre et suivi évaluation					

Communauté rurale de Médina Baffé

ACTIVITES	Localisation	Nombre	Prix Unitaire	TOTAL	An 1 (milliers)	An 2 (milliers)	An 3 (milliers)	An 4 (milliers)	An 5 (milliers)
Réhabiliter les postes, les cases de santé et maternité	Missirah Dantila Sekhoto Khouloya, Wamba	4	7 045 000	28 180 000			7045	7045	14090
Construire et équiper cases de santé	Samékouta Dindiary, Moulouga Noumoufoukha, Guémédjé	5	6500000	32 500 000	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500
Construire logement ICP	Saroudia	1	10000000	10 000 000			10 000		
Doter les structures sanitaires en moustiquaires imprégnées et en préservatifs	CR Medina Baffé	5	2 000 000	10 000 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Appuyer les campagnes annuelles de vaccination	CR Medina Baffé	5	300000	1 500 000	300	300	300	300	300
Construire de blocs sanitaires et administratifs	Sountoukolong	1	5 000 000	5 000 000				5 000	

Equiper salles de classe	Bakho, Kholaya, Toubacouta, Moulounga, Dindiary, Tameguédia, Wamba, Sakhouya, Bofeto, Sonkhoya	10	1 500 000	15 000 000			4 500	6 000	4 500
Doter en fournitures scolaires	CR Medina Bafé	5	1 000 000	5 000 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Réaliser des forages	Khouleya, Guémédjé, Médina Baffé, Saroudia, Wamba, Taméguédia, Dindiary, Missirah Dantila, Samékouta Dantila	09	15 000 000	135 000 000	15 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Réhabiliter les forages	Guémédjé, Médina Baffé, Saroudia,	3	2 000 000	6 000 000				4 000	2 000
Construire une case foyer pour femmes	CR Medina Bafé	1	1 000 000	10 000 000					10 000
Aménager des aires de jeux	CR Medina Basé	1	1 000 000	1 000 000	1 000				
Doter en équipements d'allègement des travaux des femmes	CR Medina Baffé	1	3 000 000	3 000 000		3 000			

(moulins)									
Alimenter en électricité le chef lieu de la communauté rurale	CR Medina Baffé	1	19000000	19 000 000		19 000			
Construire et Réhabiliter des pistes et des routes	CR Medina Baffé	40	10000000	400 000 000	200 000	200 000			
Installer des panneaux solaires	Guemedjié, Wamba	2	5000000	10 000 000			10 000		
Appui budgétaire CR	Médina Baffé	5	5000000	25 000 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL				716 180000	230 800	266 800	75 345	66 845	75 390

Communauté rurale de Missirah Sirimana

ACTIVITES	Localisation	Nombre	Prix Unitaire	TOTAL	An 1 (milliers)	An 2 (milliers)	An 3 (milliers)	An 4 (milliers)	An 5 (milliers)
Réhabiliter les cases de santé et maternité	Daloto, Wassangaran,	2	7045000	14 090 000		7 045	7 045		
Equiper le poste de santé	Missirah Sirimana	1	6500000	6 500 000	6 500				
Construire et équiper postes et cases de santé	Ilimalo, Sambrambougou, Sekhoto, Faranding,	4	6 500 000	26 000 000		6 500	6 500	6 500	6 500
Doter les structures sanitaires en moustiquaires imprégnées et en préservatifs	CR Missirah Sirimana	5	2 000 000	10 000 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Appuyer les campagnes annuelles de vaccination	CR Missirah Sirimana	5	300 000	1 500 000	300	300	300	300	300
Equiper salles de classe	Sambrambougou, Bokholy, Bountoun, Ilimalo, Missirah	6	1500000	9 000 000		3 000	3 000	3 000	

	Sirimana, Bokhody								
Doter en fournitures scolaires	CR Missirah Sirimana	5	1000000	5 000 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Réaliser des forages et Equipement pompe manuelle	Missirah Sirimana, Faranding, Ilimalo, Daworola, Linghékoto, Moussala Sirimina, Wansangran, Baghé, Bountoung, Mouran,	10	15000000	150 000 000	45 000	45 000	45 000	15 000	
Réalisation forage équipé moteur et pompe	Daloto	1	20000000	20 000 000			20 000		
Aménager des aires de jeux	CR Missirah Sirimana	1	1000000	1 000 000		1 000			
Doter en équipements d'allègement des travaux des femmes (moulins, broyeur à pâte d'arachide, etc.)	Sekhoto, Ilimalo, Moussala – Balakonko, Missira Sirimana, Dalaba,	6	3000000	18 000 000					
					6 000	6 000	6 000		
Alimenter en électricité le chef lieu de la communauté rurale	CR Missirah Sirimana	1	19000000	19 000 000			19 000		

Installer des panneaux solaires	Sambrambougou, Wansangaran, Daloto	3	5000000	15 000 000	5 000	5 000			
Appui budgétaire CR	CR Missirah Sirimana	5	5000000	25 000 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL				320 090 000	70 800	81 845	119 845	32 800	14 800

Communauté rurale de Saraya

ACTIVITES	Localisation	Nombre	Prix Unitaire	TOTAL	An 1 (milliers)	An 2 (milliers)	An 3 (milliers)	An 4 (milliers)	An 5 (milliers)
Doter les structures sanitaires en moustiquaires imprégnées et en préservatifs	CR Saraya	5	2 000 000	10 000 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Doter de véhicules Pick Up pour les stratégies avancées	CR Saraya	1	15000000	15 000 000	15 000				
Appuyer les campagnes annuelles de vaccination	CR Saraya	5	300000	1 500 000	300	300	300	300	300
Construire de blocs sanitaires et	Bounsankhoba	1	5000000	5 000 000		5 000			

administratifs									
Equiper salles de classe	Barabiri, Bembou, Fodé Binéa, Pondala Sanéla, Dalafing, Satadougou Samékhoto	8	1 500 000	12 000 000	3 000	3 000	3 000	3 000	
Construire mur de clôture	Saraya	1	3000000	3 000 000	3 000				
Doter en fournitures scolaires	CR Saraya	5	1000000	5 000 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Réaliser des forages	Massa Massa, Baraberi, Bembou, Dalafing, Garéboréya, Kolia, Satadougou, Lingaya, Sansamba, Kondokhou, Moussala Mahinamine, Dioulafoundou	12	15000000	180 000 000	60 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Réhabiliter les forages (équipement)	Nafadji 1, Nafadji 2	2	2000000	4 000 000	4 000				

Construire de case foyer pour femmes	CR Saraya	1	10000000	10 000 000			10 000		
Aménager des aires de jeux	CR Saraya	1	1000000	1 000 000	1 000				
Doter en équipements d'allègement des travaux des femmes (moulins, broyeur à pâte d'arachide, etc.)	Saraya, Bambou, Nafadji, Sanela, Bambou, Bambadji Faraba, Diakha-Madina, Dalafing, Baïtilaye,	10	3000000	30 000 000		9 000	9 000	9 000	3000
Installer des panneaux solaires	Bembou, Kondokhou, Diakha Madina, Baïtilaye, Bounsankhoba,	5-	5000000	25 000 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Appui budgétaire CR	CR Saraya	5	5000000	25 000 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL				326 500 000	99 300	60300	65 300	55 300	46 300

Communauté rurale de Khossanto

ACTIVITES	Localisation	Nombre	Prix Unitaire	TOTAL	An 1 (milliers)	An 2 (milliers)	An 3 (milliers)	An 4 (milliers)	An 5 (milliers)
Réhabiliter les postes, cases de santé et maternité	Bambraya, Madina Sabodala Bransan, Mamakhono, Khouloya Sountoukolong, Dindifa, Makhana,	8	7 045 000	56 360 000	14 090	14 090	14 090	7 045	7 045
Augmenter la capacité du PS de Khossanto (salle d'hospitalisation)	Khossanto	1	10000000	10 000 000				10 000	
Doter une ambulance au Poste de santé de Khossanto	Khossanto	1	20000000	20 000 000					20 000
Doter les structures sanitaires en moustiquaires imprégnées et en préservatifs	CR khossanto	5	2 000 000	10 000 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000

Appuyer les campagnes annuelles de vaccination	CR khossanto	5	300 000	1 500 000	300	300	300	300	300
Construire de blocs sanitaires et administratifs	Madina Sabodala, Sabodala ; Bransan	3	5 000 000	15 000 000			5 000	5 000	5 000
Equiper les salles de classe	Mamakhono ; Madina Sabodala ; Sountoukolong, Bambaraya ; Madina- Bransan , Khossanto ; Léfakho ; Niamaya, Diakhaling	9	1500000	13 500 000	1 500	3 000	3 000	3 000	3 000
Doter en fournitures scolaires	CR khossanto	5	1000000	5 000 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Réaliser des forages équipés en pompe manuelle	Berola, Madina Berola, Lefakho, Kobokoto, Keniekeniebanding, Diegoune, Makhana, Sountoukolong,	12	15000000	180 000 000	165 000	15 000			

	Diakhaling, Dialakhotoba, Mamakhono, Tenkoto								
Construction château d'eau et réseau	Khossanto, Sabodala, Bransan	3	56000000	168 000 000	112 000		56 000		
Réalisation réseau	Madina Bransan	1	15000000	15 000 000			15 000		
Réalisation forage construction château et réseau	Faloumbou,	1		63 000 000		63 000			
Réhabiliter forages	Bambaraya	1	2000000	2 000 000	2 000				
Réalisation abreuvoir	Niamaya, Sabodala, Diakhaling, 1Mamakhono	4	1700000	6 800 000		1 700	1 700	1 700	1 700
Construire de case foyer pour femmes	CR khossanto	1	10000000	10 000 000			10 000		

Aménager des aires de jeux	CR khossanto	1	1000000	1 000 000		1 000			
Doter en équipements d'allègement des travaux des femmes (moulins, broyeur à pâte d'arachide, etc.)	Khossanto, Madina Bérola, Lefakho, Diakhaling, Diégoune, Dindifa, Sabodala, Makhana, Faloumbou, Bransan, Bambraya	11	3000000	33 000 000	6 000	12 000	6 000	6 000	3 000
Electrifier le chef lieu de la communauté rurale	CR khossanto	1	19000000	19 000 000	19 000				
Installer des panneaux solaires	Médina-Bransan, Médina -Boréla, Médina - Sabodalla, Mamakhono	4	5000000	20 000 000		5 000	5 000	5 000	5 000
construction collège	Khossanto	1		100 000 000	100 000				

Moto (DT125) pour l'agent santé de Tenkoto		1	2900000	2 900 000		2 900			
--	--	---	---------	------------------	--	-------	--	--	--

COMMUNE DE KEDOUGOU

ACTIVITES	LOCALISATION	NOMBRE	PRIX UNITAIRE	TOTAL	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Doter de véhicules Pick Up pour les stratégies avancées	District de Kédougou	1	15000000	15 000 000		15 000			
Louer un appartement pour les étudiants de Kédougou à l'UCAD	Dakar	5	24 000 000	120 000 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
Charges récurrentes	Dakar	5	4 320 000	21 600 000	4 320	4 320	4 320	4 320	4 320
Forfait pour équipement	Dakar	1	20 000 000	20 000 000	20 000				
Réfectionner et équiper le CETF	Kédougou	1	10 000 000			10 000			
Renforcement de capacité du lycée minier	Kédougou	Forfait		350 000 000	150 000	100 000	100 000		

de Kédougou								
TOTAL			536 600 000	198 320	153 320	128 320	28 320	28 320

BUDGETISATION

Exécution du fonds social minier

Pour l'exécution de ce fonds social minier, l'Etat a proposé aux acteurs de dégager des pistes de réflexion et proposer des solutions

LOCALITE	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Total (FCFA)
KHOSSANTO	377 890 000	175 990 000	124 090 000	46 045 000	53 045 000	777 060 000
MEDINA BAFE	230 800 000	266 800 000	75 345 000	66 845 000	75 390 000	716 180 000
MISSIRA SIRIMANA	70 800 000	81 845 000	119 845 000	32 800 000	14 800 000	320 090 000
SARAYA	42 789 000	125 990 000	124 090 000	46 045 000	53 045 000	326 500 000
KEDOUGOU COMMUNE	198 320 000	153 320 000	12 832 000	2 832 000	2 832 000	536 600 000
Total Réalisation						2 676 430 000
Programme d'appui aux OCB						794 890 000
Coordination et suivi						205 000 000
BUDGET DU FONDS SOCIAL MINIER						3 676 320 000

PROPOSITION D'UN DOCUMENT DE PLAIDOYER

A / Etat des lieux du niveau d'exécution du fonds social minier

Suite à la décision de l'état de confier la gestion du fonds social minier aux sociétés minières, l'état des lieux de leur gestion se présente comme suit :

Réalisations

Après la signature du protocole d'accord qui lie l'Etat et les sociétés minières, celles ci doivent exécuter leur programme, dans leur zone d'exploitation.

a) OROMINE

Lors d'un entretien avec un responsable d'OROMINE chargé de gérer le fonds social minier au niveau de son entreprise, les points suivants apparaissent :

Dans leur lettre de mission, beaucoup de réalisations sont à leur actif.

- Création de forages dans la communauté rurale de Khossanto (beaucoup de villages sont concernés)
- Moulins pour l'allégement des travaux des femmes.
- Construction de cases de santé Diakhaba
- Programme de vaccination
- Education (construction de salles de classe, octroi de fournitures...)
- Formation (formation des apiculteurs, des gestionnaires des moulins)
- Création de pistes (khossanto Sabodala)
- Quote-part allouée aux cl pour le programme PNDL

Plus de 450 millions dépensés. (cf. annexes qui retracent dans une des parties le bilan de toutes les réalisations des sociétés minières)

Concernant les procédures, il dit (le responsable de OROMINE) que la méthode participative est l'élément essentiel. Aucune décision ne se prend sans avoir au préalable associé les populations pour s'enquérir de leurs besoins les plus prioritaires, les autorités administratives déconcentrées pour leur expertise et les autorités décentralisées. C'est pourquoi, il conclut que les réalisations sont à un niveau satisfaisant pour eux et pour les populations.

Cependant, il existe quelques contraintes.

- Encadrement des femmes et leur formation pour le maraîchage. Ils vont bientôt entamer ce programme.
- Construction de château d'eau pour le forage de Khossanto. Cela a été impossible par le débit insuffisant du forage.
- NB : Il conclut que la satisfaction des populations par rapport aux réalisations découle de leur approche qui consiste à privilégier la participation d'où le grand impact au niveau social.

b) MDL

A défaut d'avoir le responsable de la gestion du fonds social minier, nous avons demandé l'avis du responsable d'OROMINE et de certains acteurs de la société civile qui pensent que :

- MDL a moins réussi qu'OROMINE pour deux raisons.

Ils n'utilisent pas l'approche participative. C'est pourquoi leurs réalisations mobilisent beaucoup d'argent et n'ont pas beaucoup d'impact au plan social. Exemples :

Construction des cases des Tout petits.

Réseau électrique villageois.

Propositions alternatives pour une bonne gestion du fonds social minier

La société civile, a fait de fortes propositions pour la gestion du fonds social minier qui consistent à faire participer tous les acteurs depuis l'expression des besoins jusqu'à l'exécution. Ainsi, l'appui budgétaire des CL et la création de GIC qui permet aux collectivités locales de jouer pleinement leur rôle dans le cadre de l'approfondissement de la décentralisation. La société civile se fonde sur le bilan de la gestion du fonds par les dites sociétés et la pertinence de leurs propositions qui vont dans le sens de l'approfondissement de la décentralisation en faisant participer largement les collectivités dans la gestion de ces fonds.

B / Constats de la gestion du fonds social minier

a) Gestion du fonds social minier par les sociétés

Les constats montrent que certaines sociétés ne gèrent pas bien les fonds. Car, elles ne tiennent pas compte des besoins des populations.

D'autres qui s'en tirent tant bien que mal sont confrontées à certaines contraintes. Et dans tous les cas, Cela n'enrichit ni la décentralisation, ni n'approfondit celle-ci. Car ces sociétés se trouvent pourvoyeurs de fonds et gestionnaires des mêmes fonds (juge et partie) il est difficile de parler de transparence malgré leur bonne volonté. La seule solution c'est la décentralisation du fonds social minier

b) Décentralisation du fonds social minier

C'est le seul gage pour un approfondissement de la décentralisation et un climat social apaisé pour deux raisons :

- Les CL ont pour mission le développement économique, social et culturel de leur terroir. A ce titre toute activité de développement doit nécessairement passer par elles.
- La création d'un GIC dans le cadre de l'exécution d'un appui budgétaire (fonds social) permet de régler beaucoup de questions (coopération entre plusieurs cl, transparence des règles de gestion)
- L'existence du programme social minier élaboré de manière participative pourra être actualisé à chaque instant et être appliquée avec efficacité avec le cadre d'exécution qu'est le GIC qui répond aux règles de bonnes gestions et de transparence (Appel d'offre pour les marchés, arbitrage pour le choix des priorités présentées par chaque CL.) Cf. document en annexe pour la création, la composition et le fonctionnement des GIC.

3. PLANIFICATION ET AMORCE DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE

Le contexte dans lequel l'étude a été commanditée a rendu difficile la mise en œuvre entière du plaidoyer. Difficulté d'avoir les fonds à temps, la complexité du thème lui-même (fonds social minier très sensible, certaines ONG s'activant dans ce domaine ont été mises en garde), cependant l'équipe qui a été mise sur pied a amorcé des activités et lancé le processus.

3.1. Planification du plaidoyer régional

3.1.1. Objectif du plaidoyer

Renforcer la participation des A.N.E au dialogue politique, social, économique et culturel, à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques et stratégies de développement par la mobilisation et la systématisation des contributions techniques des membres au niveau local.

3.1.2. Les cibles du plaidoyer

La mise en œuvre de ce plaidoyer va mettre en jeu les différents acteurs suivants :

Les autorités administratives(ETAT)

L'Etat est intéressé à plus d'un titre. Il tire d'énormes profits à l'exploitation des mines. («Si l'année 2008 est phosphate, 2009 est l'année d'or du Sénégal ». Ainsi s'exprimait le Ministre des mines, de l'industrie, de la transformation alimentaire, des produits agricoles et des Pme Me Ousmane Ngom, à l'occasion du vote de son budget à l'Assemblée Nationale, le mercredi 18 novembre 2009.

En ces temps de crises, ce discours a fait rêver plus d'un Parlementaire dans l'Hémicycle. En effet, les données statistiques avancées par le Ministres brillaient comme de l'or : « plus de 4,39 tonnes d'or correspondant à 241 lingots déjà produites à la date du 4 novembre 2009... 8 milliards de francs de retombées et 18 milliards à partir de la septième année pour l'Etat du Sénégal ! »voire annexe).

Il est l'autorité suprême. Toutes les grandes décisions sont prises par lui.

Les autorités décentralisées (Collectivités locales)

Elles sont dans les zones d'exploitation. Cependant elles ne sont pas associées aux grandes décisions. Elles ne gèrent pas le fonds social minier.

Les populations

Elles sont les principales concernées dans les effets négatifs de l'exploitation ne participent pas aux grandes décisions. Elles ne bénéficient que de faibles retombées du fonds auquel elles ne participent pas à la gestion. Il existe un fonds social minier de 3,6 milliard de francs négociés par l'Etat avec les sociétés minières au profit de populations étalées sur cinq (05) ans.

Les ANE

Les organisations de la société civile, les syndicats et le patronat sont des laisser pour compte dans cette vaste opération.

Les sociétés minières

Elles sont les exploitants des mines les principales bénéficiaires des richesses. Elles gèrent le fonds social minier.

NB : L'Etat et les sociétés minières sont les cibles primaires qui sont au niveau le plus élevé dans le processus de prise de décision. Toute activité tendant à infléchir ou prendre une décision doit tendre à les convaincre et les mettre de son côté. Les collectivités locales et les populations sont à un niveau secondaire. Elles sont intéressées par la question mais n'ont pas une grande prise sur les décisions.

(Grille d'analyse des parties prenantes)

Importance de la question pour la cible	Elevée	Audience secondaire	Audience prioritaire CL ETAT ANE Sociétés minières	Audience prioritaire
	Moyenne	Laisser de côté	Audience secondaire	Audience prioritaire Etat Sociétés minières
	Faible	Laisser de côté	Laisser de coté ANE Populations	Audience secondaire
		Faible	Moyenne	Elevée
		Influence de la cible sur la prise de décision		

3.1.3 Activité clé

Les activités clé à dérouler sont :

- Le lobbying
- Médiatique
- Renforcement des capacités
- Campagnes publiques
- Renforcement des capacités
- Correspondances

3.1.4 Messages clés lancés et supports

Public Cible	Message	Support
Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitations des mines entraînent un développement de la région - Création d'emplois directs et indirects plus de 3000 - Utilisation du fonds social minier pour le développement des terroirs - Responsabilisation plus accrue des CL - Approfondissement de la décentralisation par la création de GIC, la coopération entre CL - Climat social apaisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Renforcement de capacité - Appui
ETAT	<ul style="list-style-type: none"> - Développement économique et social de la région et du pays - Recettes budgétaires - Décollage économique et social - Climat social apaisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer - Lobbying
ANE	<ul style="list-style-type: none"> - Participation plus significative aux activités de développement des terroirs - Climat social apaisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Renforcement de capacité
Sociétés	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de leur capital - Atouts pour la performance et la concurrence 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer - Lobbying

3.1.5 Les ressources mobilisées

Toutes les ressources seront mobilisées pour atteindre les objectifs fixés à savoir les ressources humaines, financières, matérielles et logistiques

3.1. 6 Plan d'action

L'objectif général du plaidoyer est de contribuer l'utilisation du fonds social minier par la participation des collectivités locales, des populations, des ANE pour une gestion transparente en vue d'un climat social apaisé.

Objectifs spécifiques	Activités	Cibles	Responsables	Périodes	moyens
OS1 : Contribuer à la création de cadres de concertation entre les différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs (autorités administratives, élus locaux et ANE) - Réunion des acteurs pour la discussion et l'élaboration des objectifs et statuts et R.I du futur cadre. - Création du cadre de concertation 	PCR, Associations, Groupements, OCB, administration	Point focal plate forme des ANE	Janvier	
O.S.2 : Contribution à la mise sur pied d'un GIC	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des PCR et des conseillers pour la mise sur pied d'un GIC - Délibération des conseils ruraux sur la mise sur pied du GIC - Création du GIC 	PCR Conseils Ruraux	Point focal Plate forme des ANE	Février	
O.S.3 : Plaidoyer envers l'Etat pour l'amener à adhérer aux propositions de la, société civile de confier la gestion du fonds social minier aux CL	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un comité de pilotage au sein de la plate forme - Approfondissement de la documentation pour l'élaboration d'un argumentaire solide de plaidoyer - Correspondances et rencontres des autorités administratives pour la présentation du plaidoyer 	Autorités administratives	Comité de pilotage de la plate forme	Mars	

3.1.7. Mécanisme de suivi/évaluation

- Mise sur pied d'un comité de pilotage
- Positionnement de la plate forme comme structure qui va porter le plaidoyer

3.2 Amorce de mise en œuvre

Ce plan ne peut être qu'une amorce de mise en œuvre. En effet, le temps très court à notre disposition et la modicité des moyens ont réduit considérablement notre marge de manœuvre.

- Activités prévues

- Renforcement de capacité des membres de la plate forme
- Documentation
- Mise sur pied d'un comité de pilotage
- Rencontre avec les responsables à différents niveaux (administration, collectivités locales, populations et sociétés minières)

- Résultats obtenus

Les membres de la plate forme se sont tous appropriés des techniques du plaidoyer. Ils ont enrichi le thème en le reformulant pour le rendre plus concret.

Une documentation très fouillée a été obtenue au terme de nos recherches et de nos rencontres avec les différents responsables chargés des mines tant au niveau de l'administration, des sociétés minières que de la société civile.

4. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

Les difficultés ont été d'ordre financier et du temps très court qui ne nous a pas permis de dérouler l'ensemble des activités prévues.

La principale leçon à tirer de cette étude est l'enrichissement au plan individuel par la profondeur des documents mis à notre disposition de même que l'enrichissement de tous les acteurs non étatiques membres de la plate forme. Beaucoup de points d'ombres ont été levés grâce à la documentation et aux différentes rencontres avec les autorités administrative et le responsable chargé de la gestion du fonds social minier au sein des sociétés d'exploitation.

5 ; Conclusions recommandations perspectives.

A la lumière des découvertes grâce à la documentation et à la rencontre des responsables à tous les niveaux de la question de la gestion du fonds social minier nous recommandons à tous les acteurs de mieux s'armer du point de vue de la documentation pour mieux solidifier notre argumentaire avant de rencontrer les autorités dans une perspective de propositions fiables comme alternatives à la gestion actuelle du fonds social minier. A ce titre, un décret vient d'être pris par le président de la république pour répertorier les rubriques qui rentrent dans le cadre d'exécution du fonds social minier. C'est le décret 2009 1334 du 30 novembre 2009 fixant les modalités de péréquation et d'appui aux collectivités locales. Ces ressources sont destinées à l'équipement. Ces fonds concernent toutes les collectivités locales de la région de Kédougou avec une répartition par taille des collectivités locales.

ANNEXES

DECRET n° 2004-1097 du 4 août 2004 portant création de groupement d'intérêt communautaire entre les communautés rurales du Département de Tambacounda.

Rapport de Présentation

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui à la décentralisation et au développement local (ADDEL) objet de la convention CSN 1141 01 Y signée entre la République du Sénégal et l'Agence française de Développement, il est prévu la mise en place de structure regroupant des collectivités locales et qui seront chargées de la gestion, pour le compte des communautés rurales, des fonds rétrocédés par l'Etat.

A cet effet, le Groupement d'Intérêt communautaire, prévue par l'article 239 du Code des Collectivités locales qui stipule que « plusieurs communautés rurales peuvent décider de constituer entre elles, ou avec une ou plusieurs communes, un groupement d'intérêt communautaire ayant pour objet la gestion ou l'exploitation des terres du domaine national, de biens d'équipements, d'infrastructures ou des ressources intéressant plusieurs communautés rurales et une ou plusieurs communes », semble être la structure la plus appropriés pour exercer ces fonctions.

Le présent décret a pour objet de regrouper les communautés rurales du Département de Tambacounda, autour d'un groupement d'intérêt communautaire qui aura pour mission essentielle de gérer les fonds du projet ADDEL destinés aux communautés rurales du département.

Au plan fonctionnel, le Groupement d'Intérêt communautaire, personne morale de droit public, comprend un conseil composé de membres de droit désignés par les conseils ruraux et de membres associés disposant de voix consultative. Le Conseil du GIC est dirigé par un bureau composé d'un président et de deux vice-présidents. Dans l'exercice de leurs missions, le Conseil et le président du GIC se substituent de plein droit aux conseils et présidents de conseil rural dans la limite des domaines entrant dans les compétences du GIC.

Le Préfet du Département de Bakel est le représentant de l'Etat auprès du GIC. A ce titre, il exerce le contrôle de légalité et budgétaire dans les mêmes conditions et formes que s'agissant des communautés rurales. Le receveur départemental du Trésor est le comptable du GIC pour lequel il ouvre et gère un compte spécifique. Telle est l'économie du présent projet de décret.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales ;

Vu la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales ;

Vu la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois des finances ;

Vu le décret n° 66-510 du 4 juillet 1966 fixant le régime financier des collectivités locales ;

Vu le décret n° 2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2004-562 du 26 avril 2004 portant nomination des Ministres, modifié ;

Vu le décret n° 2004-564 du 26 avril 2004 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics des sociétés nationales et des sociétés à participation publique, entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié ;

Vu les vœux exprimés par les communautés rurales du Département de Tambacounda ;

Vu les délibérations du Conseil régional de Tambacounda n° 05-2004/CRTC/PCR-II du 4 mai 2004 portant création de groupement d'intérêt communautaire.

Vu la Convention de Financement n° CSN 1141 01 Y entre l'Agence française de Développement et la République du Sénégal signé le 12 avril 2002 portant attribution de subvention pour le financement du Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement local (ADDEL) et ses avenants.

Sur le rapport du Ministre d'Etat, Ministre des Collectivités locales et de la Décentralisation,

DECRETE

Article premier. - Il est créé un Groupement d'Intérêt communautaire (GIC) entre les communautés rurales (CR) du Département de Tambacounda. L'adhésion d'une communauté rurale au Groupement d'Intérêt communautaire se fait par une délibération du conseil rural concerné.

Les organes du Groupement d'Intérêt communautaire, personne morale de droit public, comprennent un conseil et un bureau d'un président et de deux vice-présidents.

Constitution du GIC

Art. 2. - Le Conseil du GIC est composé de membres de droit désignés par les communautés rurales et de membres associés choisis en fonction de leurs compétences.

Art. 3. - Les membres de droit du Conseil du GIC désignés par les conseils ruraux à raison de deux représentants par communauté rurale. Ils élisent en leur sein un bureau composé d'un président et de deux vice-présidents dans les mêmes conditions que pour l'élection des présidents et vice-présidents de conseil rural.

Art. 4. - Pour l'exercice de ses compétences, le GIC se substitue de plein droit aux communautés rurales qui le composent. Cette substitution de compétence se fait par délégation de maîtrise d'ouvrage donnée au GIC par les communautés rurales pour toutes opérations, études et réalisations dont le regroupement apporte une meilleure qualité technique et/ou une meilleure efficacité.

Art. 5. - Le mandat des membres de droit du Conseil du Groupement d'Intérêt communautaire expire en même temps que celui des conseils ruraux qui les ont désignés.

Art. 6. - Sont membres associés du Conseil du GIC, avec voix consultative :

un représentant du Conseil régional de Tambacounda ; un représentant de l'Agence régionale de Développement de Tambacounda ; un représentant de chaque ministère à compétence transférée ; un représentant de chaque centre d'expansion rurale polyvalent du département ; un représentant de l'Opérateur du Projet ADDEL.

Art. 7. - Tout membre de droit du Conseil du GIC qui, sans motif légitime reconnu par le Conseil, a manqué à trois réunions successives doit être remplacé par un autre.

Art. 8. - Tout retrait d'une communauté rurale du GIC se fait dans les mêmes conditions qu'à l'adhésion, notamment par une délibération du Conseil rural concerné et une notification au GIC.

Art. 9. - En cas de dissolution du Conseil d'une communauté rurale membre du Groupement d'Intérêt communautaire, la collectivité intéressée est représentée par le président et le vice-président de la délégation spéciale.

Art. 10. - Tout membre du Conseil GIC qui, pour une cause quelconque se trouve dans un des cas d'inéligibilité ou l'incompatibilité prévus par les lois et règlements en vigueur concernant les conseillers ruraux doit être remplacé par un autre.

ATTRIBUTIONS DU GIC

Art. 11. - Le Groupement d'Intérêt communautaire est chargé de la gestion et de l'exploitation de biens d'équipement d'infrastructures et de ressources intéressant plusieurs communautés rurales membres conformément aux dispositions de l'article 239 du Code des Collectivités locales. Le GIC a pour attribution de recevoir et de gérer les fonds mis à la disposition des communautés rurales, dans le cadre de l'accord de rétrocession signé entre la République du Sénégal et les GIC des départements de Tambacounda, Bakel et Vélingara, pour l'exécution de la Convention de Financement CSN 1141.01Y signée entre la République du Sénégal et l'Agence française de Développement.

A ce titre, le GIC a pour attribution d'étudier les demandes de financement présentées par les communautés rurales membres et leur attribuer des subventions conformément au Manuel de Procédure de gestion des fonds du Projet ADDEL.

Art. 12. - Les communautés rurales membres du GIC peuvent, d'un commun accord et après délibération de leurs conseils respectifs, décider d'accroître les attributions confiées au GIC, dans la limite de leurs compétences respectives.

Art. 13. - Pour l'exercice de leurs compétences, le Conseil et le Président du GIC se substituent de plein droit aux Conseils ruraux présidents de conseil rural dans la limite des attributions du GIC.

Art. 14. - En vue de la réalisation d'un ou de plusieurs objets entrant dans leurs compétences respectives, des conventions de financement peuvent être passées entre le GIC et tout établissement public ou privé, toute collectivité locale ou tout autre organisme.

Art. 15. - Sont nulles de plein droit : les délibérations du Conseil portant sur un objet étranger à ses attributions ; les délibérations prises en violation des lois règlements en vigueur.

Art. 16. - Les ressources financières nécessaires à l'exercice des attributions du GIC peuvent provenir : des contributions des communautés rurales membres selon des montants à définir par délibération du Conseil du GIC ; de subventions de l'Etat à travers le fonds de dotation de la décentralisation, le fonds d'équipement des collectivités locales ou tout autre fonds ; de ressources octroyées par des partenaires au développement ; de la rémunération de prestations de services dans le cadre notamment de convention de maîtrise d'ouvrage délégué ; des dons et libéralités.

Art. 17. - Le GIC peut, dans la limite de ses moyens, recruter le personnel nécessaire à l'exécution de ses attributions. En outre, il peut bénéficier de la mise à sa disposition d'agents de l'Etat.

Art. 18. - Lors de la première réunion convoquée par le préfet du département, les membres de droit du GIC élisent en leur sein, un bureau composé d'un président et de deux vice-présidents parmi leurs membres sachant lire et écrire en français. Le Président et les vice-présidents bénéficient d'indemnités de représentation. La participation aux travaux et aux missions du comité ouvre droit aux membres présents à des indemnités de session et des indemnités de déplacement ou au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats qui leur sont confiés.

Art. 19. - Le Président du Conseil du GIC est l'organe exécutif du GIC. Il prépare et exécute ses délibérations. Il est chargé, en outre, de préparer et de proposer le budget du GIC ; d'ordonner les dépenses ; de gérer les ressources du GIC ; de diriger les travaux, de souscrire les marchés, de passer les baux des biens et adjudications des travaux conformément aux lois et règlements en vigueur ; de représenter le GIC en justice.

Fonctionnement du GIC

Art. 20. - Le siège du GIC est situé au niveau de la communauté rurale dont est issu son président. Les réunions du Conseil du GIC se tiennent au siège du GIC.

Art. 21. - Le Président du Conseil du Groupement d'Intérêt communautaire ou un des vice-présidents dirige les réunions du Conseil. Le président de séance exerce seul la police de l'assemblée. il peut expulser de l'auditoire toute personne qui trouble l'ordre.

Art. 22. - Le Conseil du GIC se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que le juge nécessaire le président. Il est toutefois tenu de le réunir à la demande du représentant de l'Etat ou du tiers au moins des membres de droit.

Art. 23. - Au moins cinq jours francs avant la réunion le président adresse les convocations aux différents membres par le moyen le plus approprié. La convocation comporte obligatoirement l'ordre du jour de la réunion ainsi que copie des documents devant être examinés. En cas d'urgence le délai peut être réduit à vingt quatre heures.

Art. 24. - Le Conseil du GIC ne peut délibérer que lorsque la majorité absolue de ses membres de droit assiste à la séance. Ladite majorité doit comprendre au moins un représentant de chacune des communautés rurales membres.

Quand après deux convocations successives régulièrement faites le quorum n'est pas atteint la délibération prise après la troisième convocation à trois jours francs d'intervalle au moins est valable quel que soit le nombre des membres de droit présents, et quel que soit le nombre de communautés rurales membres représentées.

Art. 25. - les délibérations sont adoptées à la majorité simple des membres de droit présents à la séance. Le vote a lieu au scrutin public. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 26. - Un membre de droit, empêché de prendre part à une réunion du conseil, peut donner procuration écrite à un autre membre de droit de voter en son nom. Le même membre en peut être porteur que d'une seule procuration. Celle-ci est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, elle ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives du conseil.

Art. 27. - Les délibérations du Conseil du GIC sont inscrites par ordre de date sur un régime côté et paraphé par le représentant de l'Etat. Ce registre est signé par tous les membres présents à la séance. Dans les quinze jours qui suivent la date de la réunion du Conseil, le compte rendu de la séance est affiché au lieu habituel des réunions du Conseil. Tout habitant des communautés rurales membres du Groupement d'Intérêt communautaire peut consulter les registres des procès verbaux de délibérations.

Art. 28. - Le Préfet du Département de Tambacounda est le représentant de l'Etat, auprès du GIC. Il exerce le contrôle de légalité et budgétaire sur le GIC dans les mêmes conditions et formes que s'agissant des communautés rurales.

Art. 29. - Le receveur des communautés rurales composant le GIC est le comptable du GIC. A ce titre, il ouvre et gère un compte spécifique au GIC.

Art. 30. - Le Ministre d'Etat, Ministre des Collectivités locales et de la Décentralisation, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 4 août 2004

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Macky SALL.

EXPLOITATION DES MINES DE SABODOLA : 3,6 MILLIARDS POUR LE PROGRAMME SOCIAL

Reportage Pape Demba Sidibe

22 Janvier 2008, Le Soleil

Partagez:

Quelque 3,6 milliards de F.Cfa seront utilisés pour le programme social minier. C'est le ministre des Mines et de l'Industrie, Me Madické Niang, qui était sur le terrain avec le rapport final et l'inauguration des nombreuses infrastructures éducatives, sanitaires, d'électrification rurale et hydraulique pour les populations. C'est sûrement la fin des supputations qui ont emmené les populations de Kédougou à des grincements de dents et mouvement d'humeur pressées qu'elles étaient de voir concrètement les retombées des activités d'exploitation minière sur leur vécu précarisé par la spoliation de leurs terres de culture et les nuisances environnementales de tous ordres.

Sabodala « aux portes du bonheur et même le lac du bonheur ». En donnant ce nom à la partie sénégalaise où il y a le plus d'anomalies sur le plan aurifère avec plus de 50 tonnes prospectées et des trouvailles partout dans cette zone, les populations qui se sont installées à l'aube de la nuit des temps savent en quoi s'en tenir. Ce mercredi matin, le climat est clément, les différents protagonistes semblent faire la paix des braves et se regardent en chien de faïence devant l'autorité administrative qui a pris toutes les dispositions pour un dialogue franc direct avec la force des arguments. Les jeunes s'agitent, les élus sont en alerte et se concertent. Les Ong renforcent leur plaidoyer et chacun tire la couverture de son côté. L'enjeu est de taille, les convoitises sont aiguisées, les forces obscures tapies dans l'ombre tirent les ficelles et chacun cherche à cuirasser son gagne pain et brandit les arguments des retombées de l'environnement des terres de culture ou de l'emploi des jeunes pour expliquer son état d'âme. La vitre est brisée par Saloum Cissokho, porte-parole du Conseil rural. « Notre souci reste le sort de nos enfants, les terres dépossédées et laissées par les populations pour espérer avoir du travail dans les industries extractives ». Mais, il faut reconnaître les nombreuses réalisations dans le cadre du désenclavement, de l'approvisionnement en eau et de l'éducation dans toute cette contrée. Le vice-président du Conseil régional, Kabiné Kaba Diakité, a tenu à attirer l'attention sur les innombrables richesses du pays. Pour lui, l'or de Sabodala, le phosphate de Taïba, le pétrole et le gaz trouvés dans le sous-sol appartiennent à tout le Sénégal et il n'a pas manqué d'attirer l'attention sur l'emploi qui ne doit pas être une fixation et une fin en soi. Les populations doivent savoir que tous ne peuvent prétendre à un emploi qui, à un moment donné, est réservé aux professionnels. En rencontrant le ministre, les jeunes, selon leur porte-parole, se sont focalisés sur l'emploi, les contrats et les projets générateurs de revenus en plus de l'allègement des travaux des femmes. Il a été question pour eux de création de centres de formation, d'institution de Mines et géologie et la gestion des fonds sociaux. Les élus et les acteurs non étatiques de la plate-forme régionale de Tambacounda à l'issue de l'atelier de renforcement des capacités en plaidoyer et lobbying ont, selon Bâ Oumou Diallo, présidente des femmes élues, signé une déclaration qui attire l'attention de l'Etat à veiller sur les textes législatifs et réglementaires, les droits sociaux et économiques des populations, l'intégration du fonds social minier dans les budgets des collectivités locales. Il y a en plus, a dit Oumou Diallo, le respect des cahiers des charges, la mise en place d'infrastructures. Dans les recommandations des élus et acteurs non étatiques figurent en bonne place l'adoption du code

communautaire minier des pays de la Cedeao, l'adhésion à l'initiative pour la transparence, l'implication totale des élus dans le suivi des fonds sociaux

Me MADICKE NIANG : « Transformer les ressources en richesses »

En procédant à Sabodala, situé à 108 km de Kédougou, dans la communauté rurale de Khossanto arrondissement de Saraya, au lancement du programme social minier évalué à 3.5 milliards F.Cfa pour les cinq prochaines années, une innovation majeure du nouveau code minier qui constitue une première en Afrique, le ministre des Mines et de l'Industrie, Madické Niang, a dit avec force l'objectif de transformer les ressources en richesse pour les populations locales. Au pas de charge, le ministre des Mines et de l'Industrie, accueilli par des populations enthousiastes, a privilégié le contact direct tous azimuts qui a abouti au programme social minier dont le lancement a été précédé par d'importantes réalisations comme la case des tout-petits de 10 millions qui peut abriter 200 enfants, les écoles, les forages, la réhabilitation de la maternité, l'ambulance et l'électrification rurale dans plusieurs localités. Le point culminant de cette visite reste l'annonce de l'incubateur que va devenir le lycée minier, avec 100 millions qui seront déployés et la remise d'un véhicule Pick up 4X4 et un lot important de matériel informatique. Expliquant l'importance de ce fonds, le ministre a souligné son rôle pour le développement des collectivités locales abritant les opérations minières, tout en restant en adéquation avec les enjeux, les axes stratégiques et les objectifs du plan régional de développement intégré et les plans locaux de développement. Il s'agit du développement des infrastructures et équipements sociaux de base, à la sensibilisation des acteurs locaux et le renforcement de leurs capacités. Il est prévu la valorisation des ressources et des potentialités (agriculture, élevage, foresterie, en plus des activités génératrices de revenus et le désenclavement de la zone). Le ministre n'a pas manqué de mettre en exergue les efforts déployés par les sociétés Mdl et Oromin, détentrices de titres miniers dans le périmètre de Sabodala, qui ont mis à la disposition des populations de cette localité une ambulance pour la communauté rurale de Khossanto, la construction d'une case des tout-petits) à Sabodala, la réalisation et la réparation de forages à Sabodala, Falombo, Madina Bransan et Mamakonno. A cela s'ajoute la construction et la prise en charge d'une case de santé à Sabodala, l'électrification rurale des 5 villages du périmètre minier et la construction d'une salle de classe à Madina Sabodala et à Bransan.

L'occasion a été mise à profit pour poser la première pierre de la construction du collège de Khossanto par les sociétés minières opérant à Sabodala Pour lui, le fonds social minier vient en appoint aux interventions ordinaires de l'Etat en attendant le Fonds d'appui aux collectivités. Ce fonds d'appui, a-t-il dit, sera alimenté à partir des revenus miniers de l'Etat constitués essentiellement de la redevance minière payable dès l'entrée en production et gérée directement par les collectivités locales. Il s'agit, selon lui, d'une innovation majeure du nouveau code minier qui constitue une première en Afrique.

Me Niang a attiré l'attention sur la phase d'exploration que les sociétés minières sont présentement et c'est seulement Oromine qui est en phase d'exploration et semi-exploitation.

Une démarche participative

En présentant le programme social minier, le directeur de l'Agence régionale de développement de Tamba a mis en exergue les trois composantes que sont la conception du programme des activités d'urgence, une priorité des populations des zones d'emprises, conformément aux directives des pouvoirs publics, qui vient d'être bouclé et qui a commencé depuis juillet avec la participation de l'administration, d'un groupe de travail technique coordonné par l'ARD, avec les

services de la planification en plus de l'aménagement du territoire, de l'appui au développement local, des Eaux et Forêts, du développement communautaire, de l'éducation, de la santé, des élus locaux, etc. Dans ce document, toutes les urgences ont été recensées dans le domaine social, réfection et construction d'infrastructures scolaires et sanitaires, la réparation et la réalisation d'ouvrages. En bonne place se trouve le domaine économique avec l'allègement des travaux de femmes par des unités de transformation céréalière, entre autres activités génératrices de revenus à créer pour les jeunes et les femmes. Il est question, selon M. Tandian, de toucher du doigt l'enclavement et l'électrification rurale, entre autres priorités dans un programme quinquennal. Cela a nécessité à une enveloppe de 3,6 milliards F.Cfa. La deuxième composante reste les réalisations qui ont déjà démarré que le ministre vient d'inaugurer. La suite des activités va se conformer au programme dont les ressources sont logées au niveau des sociétés minières, conformément à la convention minière. Le suivi et le contrôle seront faits par les populations locales, l'administration et les élus.

Député Moustapha Mamba Guirassy : "Développer de façon durable"

C'est une aubaine de voir les mesures prises par le chef de l'Etat pour développer la région de façon durable en s'appuyant sur la ressource humaine locale. Cette visite nous a permis de voir un ministre porter cette vision du chef de l'Etat en actes concrets, en don de véhicule, inauguration d'écoles, de forage, de case des tout-petits et surtout la mise en place d'un incubateur de plus de 100 millions au niveau du lycée de Kédougou, une façon durable de créer une race de créateurs d'entreprises locaux. Il faut aussi saluer cette première des industries minières d'aider avec un programme social aussi important qui peut accompagner le développement de ces localités.

PROGRAMME SOCIAL MINIER DE KEDOUGOU: La gestion sera décentralisée

C'était l'une des principales revendications des populations de la région de Kédougou qui étaient soutenues par des organisations de la société civile, comme l'ONG « La Lumière », ou encore certains chefs de projets et autres techniciens des services administratifs, le mécanisme de gestion du programme social minier. Le Président Wade annoncera sa ferme décision de faire gérer au niveau local, cet important fonds de 3 milliards et demi, destiné à la réalisation d'infrastructures sociales dans les zones minières, sans toutefois préciser comment.

D'un montant de 3 milliards et demi de nos francs sur 5 ans, le Programme Social Minier, fruit de la mise en cohérence des fonds sociaux des compagnies Arcelor Mittal, Mdl et Oromin suscitée par Me Madické Niang, à l'époque Ministre en charge des Mines, sous la pression d'acteurs de la société civile, sera désormais géré au niveau local, du moins si l'on en croit le chef de l'Etat. Me Abdoulaye Wade laissera entendre que c'est suite à une demande fortement exprimée par les étudiants ressortissants de Kédougou qu'il a jugé nécessaire de le faire.

Mais ce qu'il a oublié de dire, c'est que quand le combat pour la gestion transparente de ces fonds au profit des communautés impactées par les opérations minières se menait, peu d'étudiants savaient ce qu'était le fonds social de Mdl ou d'Oromin, encore moins les différentes péripéties ayant abouti à la mise en place du Programme Social Minier.

Toujours est-il qu'au sortir de l'atelier ayant procédé à sa validation, s'est posé la question troublante de son mécanisme de gestion. Les représentants des collectivités locales qui étaient là et certains spécialistes du développement local, ainsi que des organisations de la société civile, avaient plaidé pour un appui budgétaire, donc que ces fonds aillent directement se loger dans les budgets des collectivités locales concernées.

Cette trouvaille n'avait guère rencontré l'assentiment de certains responsables nationaux qui avaient à l'époque évoqué un problème de droit. Aujourd'hui, force est de constater qu'avec la gestion décentralisée de ce programme social minier, un pas de géant vient d'être franchi, en attendant que les bénéficiaires soient édifiés sur le mécanisme nécessaire.

Toujours est-il que déjà, d'importantes réalisations sociales sont faites dans des domaines aussi divers et combien importants que sont la santé, l'hydraulique et l'éducation. Dernières en date, le poste de santé de Diakhaba et la case des tous petits de Sabodala et l'extension du lycée technique, industriel et minier de Kédougou.

Boubacar
Source SudQuotidien

Dembo

Tamba

Samedi 6 Juin 2009

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DES PME

IMPORTANT

Suite à l'audience que M. le Président de la République

a bien voulu accorder à une délégation représentant les populations de Kédougou, d'importantes

décisions ont été prises, notamment :

. La tenue d'un Forum social à Kédougou sous la présidence de M. le Premier Ministre,

. La gestion paritaire de l'immeuble affecté aux étudiants ressortissants de Kédougou à Dakar, etc.

En attendant la tenue de ce Forum et dans un souci de transparence et de bonne information,

le présent dossier est porté à la connaissance du public.

**Le Programme Social Minier exécuté par
ressources de la nouvelle région**

**les sociétés signataires des Conventions avec
volonté politique affichée par le**

**l'Etat du Sénégal , est une parfaite illustration
L'Objectif est de faire entrer**

**de la préoccupation du gouvernement de faire
ère minière pour un réel**

**bénéficier les populations locales des retombées
et social. Le code minier**

**de l'exploration et de l'exploitation des ressources
signée avec les compagnies**

**minières du pays où les sociétés minières s'engagent
l'exécution concomitante d'un volet**

**à exécuter un programme social minier dès la signature
trouvent ces ressources naturelles.**

**de la convention et avant même d'être en phase d'exploration
ou d'exploitation.**

La mise en valeur des

de Kédougou est une

Président de la République.

notre pays dans une nouvelle

développement économique

prévoit que toute convention

minières doit inclure

sociales de ces zones où se

Ainsi, en ce qui concerne la région de Kédougou, toutes les sociétés signataires de conventions ont commencé à réaliser, dans tous

les domaines, des infrastructures de base suivant les besoins exprimés par les populations elles-mêmes.

Ces réalisations sont programmées dans le temps et sont exécutées sous le double contrôle des populations et du Ministère des Mines.

Nous vous livrons ici, sous forme de tableaux, les réalisations des compagnies minières dans le cadre de ce Programme Social Minier

(PSM), avec l'implication de tous les acteurs à la base (associations de jeunes et de femmes, ONG, collectivités locales, autorités Administratives, services de l'Etat, etc...).

KEDOUGOU : LES REALISATIONS DES SOCIETES MINIERES DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOCIAL MINIER

1 Le Programme social minier

Le Programme social Minier (PSM) résulte d'engagements spécifiques d'investissements sociaux au profit des populations des collectivités locales abritant les opérations minières, qui ont été négociés dans le cadre des conventions minières entre l'Etat et les sociétés minières. Il est directement exécuté par lesdites sociétés en partant des préoccupations exprimées par les populations elles-mêmes, sous la supervision du Ministère en charge des mines.

C'est ainsi que d'importants travaux d'infrastructures socio-éducatives ont été réalisés ou sont en cours d'achèvement (extension du lycée de Kédougou, construction d'écoles, construction et équipement du collège de Khossanto, modernisation et équipement du collège de Saraya, réalisation de forages et de châteaux d'eau, de bornes fontaines et d'abreuvoirs, électrification par voie solaire, construction et équipement de postes et cases de santé, construction et réhabilitation de routes, piste et ponts, allègement des travaux de la femme, etc.).

A ces infrastructures et équipements, s'ajoute un important volet de bourses et de subventions pour les étudiants ressortissants de Kédougou.

2 Les emplois dans les sociétés minières

En ce qui concerne l'emploi dans les compagnies minières, il convient de distinguer deux cas de figures :

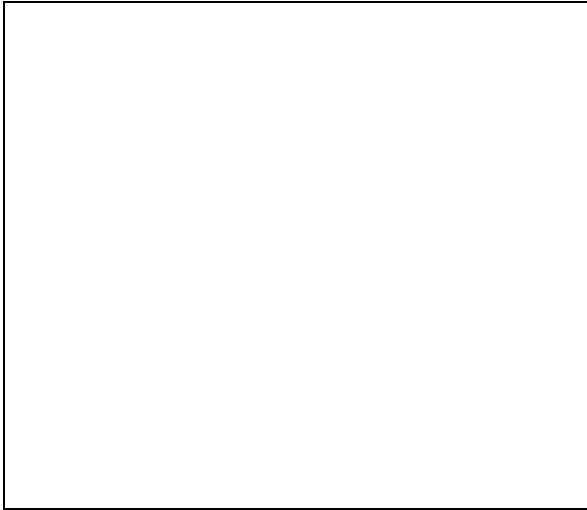
. les sociétés en phase de recherche ou en phase de pré-exploitation, ce qui est le cas actuel de la plupart des sociétés de la zone, offrent des emplois en nombre limité, constitués de géologues, prospecteurs, chauffeurs logisticiens et manœuvres. Ces derniers qui sont des employés non qualifiés sont systématiquement recrutés dans les villages les plus proches des activités minières.

. les sociétés en phase de pré-production ou de production offrent des emplois d'autant plus nombreux et plus qualifiés que l'on est en phase de production. C'est le cas en particulier de MDL/SGO Or-Sabodala et, dans une très moindre mesure, de SEGIMAR-Marbre d'Ibel Ndebou. Pour ces sociétés là aussi, les employés non qualifiés sont aussi recrutés dans les villages environnants.

C'est ainsi que depuis le début des travaux de pré-exploitation à Sabodala en juin 2005, les emplois non qualifiés et les emplois journaliers ont été réservés en priorité aux populations des villages environnants.

C'est ainsi que depuis le début des travaux de pré-exploitation à Sabodala en juin 2005, les emplois non qualifiés et les emplois journaliers ont été réservés en priorité aux populations des villages environnants et, pour les emplois qualifiés, à qualification égale, les ressortissants de Kédougou ont été privilégiés.

Pour ce faire, un Comité de Concertation a été créé dès



2006 par arrêté préfectoral et placé sous la présidence du Sous préfet de Saraya. Ce comité où sont représentés les élus locaux, les villages, les groupements de jeunes et de femmes et les chefs de service déconcentrés, se réunit tous les mercredis dans la base-vie de Sabodala, à l'effet d'examiner la suite à donner aux demandes d'emplois des ressortissants des villages et de la région.

3 L'immeuble affecté aux étudiants

Location et mise à disposition à Dakar (quartier Medina) au profit des étudiants ressortissants de Kédougou, sous la gérance du COUD, d'un immeuble de 16 appartements entièrement équipés aux normes internationales offrant une capacité d'accueil de 74 étudiants. La subvention est versée directement par ARECLOR MITALL au propriétaire (1. 520. 000 fca/mois) et au COUD (480.000 fca) qui se charge de la collecte des contributions individuelles des étudiants (3000 fca/mois) et du règlement des charges récurrentes (eau, électricité, produits et matériels d'entretien).

Le COUD intervient sans contrepartie financière, pour le compte de la Préfecture de Kédougou, locataire officiel (voir tableau ci-contre).

4 Les conventions minières

L'Etat du Sénégal, mû par la volonté de faire bénéficier au maximum les populations des retombées de l'exploitation minière, a obtenu des sociétés, au moment même de la signature des conventions, l'engagement de mettre en œuvre, avant la phase d'exploitation, un programme social destiné à satisfaire les besoins prioritaires des populations en terme d'infrastructures médicales, socio-éducatives, routières, hydrauliques, etc. Une telle décision qui relève d'une volonté politique sans équivoque des plus Hautes Autorités du pays, n'existe dans aucun autre pays où les programmes sociaux ne démarrent généralement qu'avec les phases d'exploitation. Sa mise en œuvre est consignée dans un cadre législatif et réglementaire qui est appliqué au moment de la signature de la convention minière. Il faut rappeler que la convention minière est négociée pour le compte de l'Etat, par le Ministère chargé des Mines, et n'est signée par ce dernier qu'après avis conforme du Ministère chargé des Finances. A cet effet, les deux départements ont élaboré une convention minière modèle sur la base de laquelle sont conduites les négociations.

Au terme de la signature de la convention minière et de la procédure d'instruction, un titre minier est délivré par l'autorité compétente : arrêté du Ministre chargé des mines pour les permis de recherches et décret présidentiel pour les permis d'exploitation ; ont été délivré pour permis de recherche (or : 26, uranium : 04, et cuivre : 02) et 03 concessions minières (or : 01, fer : 01 et marbres : 01).

En ce qui concerne les concessions minières, il convient de noter que seules 02 d'entre elles sont sur le point d'entrer en production (MDL/SGO-Or- de Sabodala et SEGIMAR-marbres d'Ibel-Ndebou), la 3ème concession, relative au projet fer Falémé étant en phase de pré-exploitation.

REALISATIONS DE LA SOCIETE SABODALA GOLD OPERATIONS (MDL/SGO)

Le Programme Social Minier de la région de Kédougou en faveur des populations locales s'inscrit dans la continuité des actions que SGO a entamées depuis son implantation dans la zone. En tant que SABODALA projet d'exploitation minière, SGO entend jouer un rôle de catalyseur de la mine de développement socio économique au niveau de sa zone d'intervention comme les en leur offrant une gamme de solutions à leurs besoins pratiques. les écoles, les publiques. Ces projets Parmi les activités initiées, on peut citer celles-ci ,ci-dessous déclinées qui alléger les sont des projets déjà exécutés :

- . Construction et équipement d'une Case des tout-petits dans le village de SABODALA villages de
- . Achat et équipement d'une ambulance
- . Réparation de pompes et de forage dans les villages de Bransan, de capacités) Faloumbou, Mamakono, Daloto, Sandicounda. maintenance des
- . Adduction d'eau à Sabodala, achat d'équipements pour le forage
- . Lutte contre le paludisme à travers un programme de pulvérisation Intra domiciliaire dans 10 villages de la Communauté rurale.
- . Ce programme encore en cours a été initié en 2006 et comporte deux sessions par an. et de
- . Construction et équipement d'un Poste de Santé à Sabodala. nouveaux migrants

Ce poste géré par un infirmier d'Etat à la charge de SGO reçoit entre 700 et 800 malades par mois. Il offre des soins de santé de proximité et de qualité. Les médicaments sont mis gratuitement à la disposition manuelle à des malades.

- . Pour les besoins de SGO, un réseau téléphonique a été implanté et des Minier et Industriel de

- . Réhabilitation de voirie :
 - SABODALA – BRANSAN – KAYAN – KHOSSATO- SABODALA- KHOSSABTO-MANDANKOLING -
- . Projet d'électrification solaire dans 05 villages riverains de Sabodala. Ce projet couvre les sites communautaires Bâtiments collectifs que sont les structures de santé, cases des tout petits, les mosquées et les places
- comporte également des moulins solaires destinés à travaux domestiques des femmes.
- . Construction du collège de khossanto (en cours)
- . Réparation et maintenance de moulins à gasoil dans les de Sabodala et Mamacono.
- . Organisation de sessions de formation (renforcement destinées à outiller les populations en réparation et installations solaires.

Projets en vue :

- . Projet lutte contre le Sida, par des actions d'éducation sensibilisation pour prendre en compte l'arrivée de attirés par les opportunités d'emplois créées par le projet
- . Projet de réhabilitation du tronçon Bambou-Sabodala.
- . Projet de réalisation de forages équipés en pompe Mamacono et Faloumbou
- . Renforcement des capacités du lycée Technique,

villages bénéficient aujourd'hui de ce réseau.

Kédougou.

BOURSES OFFRETES AUX ETUDIANTS PAR LA SOCIETE MDL/SGO

BOURSEIERS DE LA TUNISI 2008/2009				
Bénéficiaires	Pays	Pécule annuel Pour équipement	Bourse Mensuelle	Bourse Trimestrielle
Pascal Ithiar Boubane	Tunisie	762 EUROS	300 EUROS	900 EUROS
Khadim Dieng	Tunisie	762 EUROS	300 EUROS	900 EUROS
BOURSIERS DE LA FRANCE 2007/2008 et 2008/2009 (BOURSES ENTIERS)				

Aboubacar Diallo	France	1500 EUROS	500 EUROS	1500 EUROS
Abdoul Adjidiou Diallo	France	1500 EUROS	500 EUROS	1500 EUROS
Diala Keita	France	1500 EUROS	500 EUROS	1500 EUROS
Fawaly Traoré	France	1500 EUROS	500 EUROS	1500 EUROS
Fodé Simakha	France	1500 EUROS	500 EUROS	1500 EUROS
DEMI-BOURSES (COMPLEMENT BOURSE OU AIDE SENEGAL)				
2006/2007, 2007/2008 et 2008/2009				
Pascal Lankia	France	1500 EUROS	257 EUROS	771 EUROS
Coumba Ba Gahn	France	1500 EUROS	257 EUROS	771 EUROS
Hamedine Soumaré	France	1500 EUROS	257 EUROS	771 EUROS
Ismaila Thiam	France	1500 EUROS	257 EUROS	771 EUROS
BOURSIERS DU MAROC 2006/2007, 2007/2008 et 2008/2010				
Mamadou Saidou Diallo	Maroc	300 000 F CFA	247 EUROS	741 EUROS
Ismaila Kondjira	Maroc	300 000 F CFA	247 EUROS	741 EUROS
Alioune Diakhaby	Maroc	300 000 F CFA	247 EUROS	741 EUROS
SOURSIERS DU SENEGAL 2006/2007, 2007/2008, 2008/2009				
Amadou Niang	Sénégal	200 000F CFA	62 000F CFA	186 000F CFA (complément de Bourse)
Samba Tall Séne	Sénégal	200 000F CFA	80 000F CFA	240 000F CFA
Mamady Touré	Sénégal	200 000F CFA	80 000F CFA	240 000F CFA

REALISATIONS DE LA SOCIETE ARCELORMITTAL

1. INFRASTRUCTURES

- .construction du pont Koila-kabé
- .construction de la route de Boféto et réhabilitaion de pistes
- .électrification du stade de Kédougou

2. SANTE

.Construction et équipement de 6 cases de santé en cours

.Acquisition de deux ambulances pour Saraya et Boféto

.Dotation des structures sanitaires en moustiquaires imprégnées et en préservatifs

.Appui aux campagnes annuelles de vaccination à toutes les communautés rurales

.Réalisation d'une campagne de vacances citoyennes avec des consultations et soins gratuits

3. HYDRAULIQUE ET ALLEGEMENT DES TRAVAUX DE LA FEMME

.Réalisation d'un forage dans la communauté rurale de Madina Baffé en cours

.Dotation en équipements d'allègement des travaux de la femme

.Installation de panneaux solaires à Saraya en cours

.Réalisation et équipement de deux forages à Saraya en cours

4. EDUCATION

.Equipement des salles de classe en mobiliers et manuels scolaires

.Extension du Lycée technique, industriel et minier en cours

.Location et équipement d'un immeuble pour l'hébergement des étudiants ressortissants de

Kédougou et l'université de Dakar

5. DECENTRALISATION

. Appui budgétaire aux communautés rurales en cours

- . **Dotation d'un véhicule pick-up en cours**
- . **Construction d'un mur de clôture à Saraya**

REALISATION DE LA SOCIETE OROMIN

1. REALISATIONS FORAGE

Trois (3) forages ont été réalisés dans les villages Kobokoto, Kéniékéniébanding et Touroukhoto (pour le forage de Touroukoto le niveau d'eau étant faible, il va être repris par l'entreprise).

2. EQUIPEMENTS FORAGE

Les forages qui ont été équipés sont : Kobokoto, kéniékéniébanding, Niamaya, Bambaraya, Dialokotoba.

Construction d'abreuvoirs à Madina-Bransan, Madina-Sabodala, Sountouko et Makhana

NB : Commande forage à réaliser à partir du 15 novembre 2008 dans les villages suivants : Bérola, Madina Bérola, Diéguoune.

3. CONSTRUCTION CASES SANTE ET MATERNITE RURALE

- Une case de santé à Bambaraya : réalisée
- Une case de santé à Madina Sabodala : réalisée
- Une maternité rurale à Bambarayanding : travaux en cours de finition
- Une case de santé à Ndindifa : en cours de construction
- Un bloc sanitaire de quatre (4) cabines a été construit à l'école Madina Sabodala.

4. ACHATS

- 2000 Moustiquaires imprégnées pour le district sanitaire de Saraya.
- Moulins à mil et pièces de rechange pour les villages de Madina, Sabodala, Mamakono et Bransan.

5. EDUATION ET FORMATION

- Formation des Agents de Santé communautaires et Matrones.
- Formation des conducteurs de forage motorisé au village de Bransan.
- Mise en place des comités de forage et formation des membres du comité à Bransan
- Achat de véhicule et de matériels informatiques pour le lycée Technique Industriel et Minier de Kédougou.

6. APPUI

- Appui en médicaments : centre de sa Sabodala
- Appui à l'organisation journées médecins sans blouse district de santé de Saraya.

7. ACTIONS EN COURS

- Fourniture d'équipements pour cases de Santé (acompte 50%)
- Construction d'un poste de santé à Diakhaba acompte de démarrage
- Fonds de roulement pour besoins construction poste de santé Diakhaba
- Construction d'une case de santé de Makhana (acompte 50%)
- Construction d'une case de santé de Ndindifa (acompte 50%)
- Achat moto Yamaha 125cm 3
- Achat matériaux pour travaux de construction poste de santé Diankhaba
- Réalisation de 5 forages : Léfakho, Bérola, Médina Bérola, Turoukhoto,

Mamakhono

- Equipement de 5 forages : Léfakho, Bérola, Médina Bérola, Turoukhoto, Mamakhono.

SITUATION DE L'IMMEUBLE AFFECTE AUX ETUDIANTS

RESSORTISSANTS DE KEDOUGOU AR ARCELORMITTAL

Contrat de location signé le Préfet de Kédougou (locataire), SEI Méridien (propriétaire), ArcelorMittal

(partenaire financier) et COUD (gérant) pour 16 appartements au taux mensuel de 1.520.000 FCFA.

Affectation des appartements

- . Sept (07) appartements GM x 06 places ; soit un total de 42 places ;
- . Huit (08) appartement (PM) x 04 places soit un total de 32 places
- . Soit une capacité d'accueil de 74 étudiants
- . Sélection des occupants par l'AEERK et validation par le COUD
- . 01 appartement grand modèle servant de bureau à la gérante et de salle de télé.

Subvention de ArcelorMittal Mining

. Une dotation initiale de 20.000.000 FCFA a servi à équiper les 16 appartements avec les commodités

suivantes :

- Salle de télé : un téléviseur écran plat LCD, 01 table, 40 chaises, 01 lit, 01 matelas
- Equipement de chacun des 16 appartements avec 01 frigo, 01 cuisine à gaz et 01 extincteur ;
- Equipement de 05 appartements GM avec trois doubles lits superposés, 06 matelas, 06

tables en bois, 06

chaises et 06 armoires ;

- Equipement de 07 appartements PM avec dans chacun deux doubles lits superposés, 04 matelas, 04

tables, 04 armoires.

. Subvention mensuelle de 2.000.0000 FCF versée trimestriellement et directement par ArcelorMittal au

propriétaire de l'immeuble. Ce dernier prélève son loyer trimestriel (3x1520.000 fcfa = 4.560.000 fcfa) et

reverse le reliquat au représentant du COUD (3x480000 cfa = 1440.000 fcfa

A ce jour, 03 trimestrialités ont été versées au propriétaire. Toutefois, ce dernier n'a pas pu verser à la

gérante le solde du troisième trimestre perçu depuis novembre 2008, en raison du blocus opéré par les

étudiants à l'encontre de cette dernière depuis le 15 octobre 2008

Depuis cette date, la gérante attend d'être rétablie dans sa position pour entrer en contact avec le

propriétaire.

NOTA BENA 1 : En sus de la subvention du loyer, la gérante collecte mensuellement auprès des étudiants

une somme de trois mille (3.000 FCFA/mois/occupant), les abonde au solde de la subvention de AMMS (1440.000 fcfa/trimestre) pour faire face aux obligations suivantes :

- Règlement des charges récurrentes (eaux, électricité, produits et matériel d'entretien) ;
- Acquisition d'un équipement complémentaire

NOTA BENA 2 : Le COUD a assuré, sans contrepartie financière, les services suivants :

- mise à disposition d'une gérante avec son assistant ;
- affectation d'un personnel de surface pour le nettoyage des chambres ;
- dotation en literie (draps, et couvertures) et blanchissage.

